

## Conseil municipal du lundi 3 décembre 2012

Le lundi trois décembre deux mille douze, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres du conseil municipal étaient présents, sauf Mme Sylvie PARDONNET, absente excusée, procuration à Mme Josiane RUFFION. Monsieur Laurent BAUDIQUÉY est arrivé à 20h30. Monsieur Rémy LUCAS a quitté la séance à 20h45. Monsieur Rémy MICHON est arrivé à 21h45.

La séance est ouverte à 20h00.

Madame Wilma SINA-AUCANT a été élue secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 novembre appelle quelques observations. Monsieur Bruno BERNARD souhaite modifier ainsi le texte : Dans le paragraphe Commerce : «Monsieur Bruno BERNARD pense qu'il serait bon de réfléchir à des solutions pour le maintien des commerces et des services dans le village. Il souhaite que le Maire réaffirme l'attachement de la commune au maintien des commerces de proximité et des services, et notamment, par le biais de l'édito du futur Grand Loup.

Il souhaite que la phrase « le restaurant la Caborde est fermé depuis le début de l'année et l'épicerie Bar le Petit Marché n'a pas énormément de clientèle » soit supprimée.

Dans la délibération Bail de location du logement communal de l'ancienne perception situé au n°8 route de Besançon. Il souhaite que la phrase « Mme JAMAOUI attend des jumeaux » soit supprimée.

### **Affaire commune de Boussières / succession POULET :**

Le Maire rappelle l'arrêt rendu par la cour d'appel de Besançon le 3 octobre 2012 dans cette affaire. Il convient de décider de la suite à donner à cette affaire : soit s'en remettre au jugement du 3 octobre 2012, défavorable pour la commune, soit poursuivre la procédure et aller plaider cette affaire devant la cour de cassation.

Le Maire expose qu'avant de prendre une quelconque décision, il convient de faire le bilan économique de cette affaire. Les travaux initialement prévus prévoyaient de désenclaver la ZA par la construction d'une route sur les terrains acquis par la commune. Cette opération a été entravée par la présence d'un locataire sur cette parcelle obligeant la commune à refaire la rue des Résistants. C'est le principal surcout de l'opération, qui finalement a permis de mettre cette rue aux normes, c'est donc un investissement qui n'était pas prévu mais qui n'est pas perdu et dont le village bénéficie pleinement.

Aujourd'hui il convient de rappeler que les deux principaux contradicteurs de la commune sont décédés. Aller en cassation paraît extrêmement hasardeux et engagerait des frais démesurés par rapport aux enjeux en cours puisqu'en première instance le tribunal n'a accepté de rembourser que les frais de procédure. Force est de constater que les conseils de la commune ont été particulièrement défailants et qu'ils ne nous ont pas correctement accompagné tout au long de l'instruction de ce dossier, de l'achat du terrain jusqu'à la décision de la cour d'appel.

Jusqu'à présent le conseil municipal en place a instruit ce dossier sans en être à l'origine. A présent c'est à nous qu'incombe de déterminer la suite qu'il convient de lui donner et nous en assumerons la responsabilité. Il donne la parole à chacun des conseillers afin que chacun puisse s'exprimer sur ce dossier.

L'exposé du maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas aller en cassation, par **1 abstention et 12 voix pour**.

## **Décisions modificatives du budget : BP commune et BP assainissement : régularisation du compte 203 :**

Le Maire rappelle que les frais d'études sont imputés sur un compte d'attente "203".

Il convient de régulariser ces écritures :

- soit les études donnent suite à des travaux; il convient alors de les imputer définitivement en section d'investissement
- soit les études ne donnent pas suite à des travaux; il convient alors de les imputer définitivement en section de fonctionnement.

Il précise que ces régularisations comptables sont des écritures d'ordre.

### *Budget Commune*

Recettes de 630,70 € à l'article 2033/041

Dépenses de 630,70 € à l'article 2313/041

Dépenses de 633,88 € à l'article 6811/042

Recettes de 633,88 € à l'article 28031/040

Chapitres 021/023 : - 633,88 €

### *Budget Assainissement*

Dépenses de 5 597,28 € à l'article 203/041

Recettes de 5 597,28 € à l'article 2315/041

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise **à l'unanimité** ces modifications comptables.

## **Modification du règlement de la Maison des Loups :**

Le Maire présente les modifications qu'il y a lieu d'apporter au règlement de la Maison des Loups. Il donne lecture du règlement.

Lecture entendue, le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte **par 1 voix contre et 12 voix pour** ces modifications du règlement de la Maison des Loups qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **Tarif de location de la Maison des Loups :**

Le Maire expose que suite à la mise en place de la redevance incitative pour les ordures ménagères, il y a lieu de revoir les tarifs de location de la Maison des Loups.

Il propose d'appliquer les tarifs suivants :

- Location week-end (samedi 14h au dimanche 18h00) : 300 €
- Location soirée (19h à 24h) : 110 €
- Apéritif (3 heures) : 55 €

Pour les associations : la première location est gratuite, puis 50 % du tarif public est appliqué pour les suivantes.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** les nouveaux tarifs de location qui entrent en vigueur pour tous les contrats de location signés à compter du 1/01/2013.

#### **Échange de terrains Fabrice VALLADONT /commune de Boussières :**

Le Maire expose qu'il a reçu une demande de M. Fabrice VALLADONT concernant l'échange d'un de ses terrains contre une parcelle communale.

Le terrain de M. Fabrice VALLADONT est situé à « Champs Martin », parcelle cadastrée A n° 32, d'une contenance de 1 700 m<sup>2</sup>. Afin de pouvoir entreposer ses ruches dans un meilleur environnement, il souhaite échanger sa parcelle contre une parcelle communale située « Aux Bouchouses », parcelle cadastrée B n°18, d'une contenance de 1 195 m<sup>2</sup>.

Bien que les surfaces de terrains ne soient pas identiques, la soulte sera nulle du fait des différences de statuts et de valeurs des terrains.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement au principe d'échange de terrains étant étendu que les frais liés à cette affaire seront à la charge de M. Fabrice VALLADONT. Il autorise **à l'unanimité** le Maire à signer toutes les pièces utiles pour mener à bien cet échange qui s'effectuera auprès de Maître François VERCELLOTTI, notaire à Quingey.

#### **Questions diverses :**

##### **Facturation assainissement :**

L'augmentation du tarif de l'assainissement au second semestre 2012 a suscité un certain nombre de réactions de la part des habitants de Boussières.

Le secrétariat de mairie a reçu une vingtaine de réclamations téléphoniques, qui finalement s'avéraient être davantage des interrogations ou des demandes d'informations.

Devant les réactions et questions des administrés, le maire a décidé de fournir une explication détaillée à l'augmentation du tarif de l'assainissement en éditant un Petit Loup qui a été distribué à tous les habitants courant novembre.

En ce qui concerne les travaux de raccordement de la station d'épuration au SIAG de Grandfontaine, ils avancent de manière très satisfaisante. Les tuyaux sont presque tous posés.

##### **Gaz :**

Les travaux de raccordement du gaz avancent sur la commune de Thoraise.

Le quartier Boussières Papeteries devrait être raccordé au gaz courant mars 2013 et le centre du village en fin d'année 2013.

##### **Repas des anciens :**

Le repas des anciens se déroulera dimanche 13 janvier 2013 à la Maison des Loups.

Le thème, choisi cette année, est l'Afrique. Le traiteur Leonardo a été retenu pour le menu.

Les invitations vont être distribuées dans les différents quartiers par les conseillers municipaux.

##### **Lotissement du stade :**

Le permis d'aménager du lotissement du stade a été déposé le 22 novembre 2012 et transmis à la direction départementale de l'équipement pour être instruit.

##### **PLU :**

Une réunion importante s'est déroulée avec l'atelier du Triangle au sujet du zonage. Des modifications importantes concernent les zones NC et ND. Des questions se posent sur les anciennes zones NDi.

**Cantine scolaire :**

La mairie a rencontré des difficultés avec l'entreprise DOUGNIER chargée du marché menuiserie. L'entreprise est en redressement judiciaire et va changer de statuts. Le conseil municipal devra éventuellement prendre une délibération pour acter ce fait.

L'entreprise CEFAT est intervenue pour effectuer un contrôle sur les blocs de climatisation qui posaient problème et a constaté qu'ils étaient en bon état de fonctionnement.

Les travaux se déroulent correctement et s'inscrivent dans l'enveloppe budgétaire initialement prévue.

L'entreprise SNCB (lot maçonnerie) va utiliser du béton antidérapant pour réaliser l'entrée devant la cantine.

**Affaire KOOUO / Taxi Charly :**

Le Maire rappelle qu'une procédure judiciaire est en cours avec Monsieur KOOUO, gérant de la société Taxi Charly. L'affaire sera jugée sur le fond fin janvier.

**Loi handicap :**

Mme Josiane RUFFION et Mme Sylvie PARDONNET travaillent ensemble sur le dossier de l'accessibilité des bâtiments communaux. Il faut étudier des solutions pratiques à coût modéré pour rendre tous les bâtiments accessibles et en conformité avec la Loi.

**CMJ :**

Le conseil Municipal des Jeunes viendra en début du repas des anciens le dimanche 13 janvier 2013 pour distribuer des invitations aux anciens du village pour l'après-midi intergénérationnel de jeux qui se déroulera le dimanche 10 février 2013. Les élus du CMJ souhaitent que ce rendez-vous institué depuis deux ans fédère le plus de monde possible.

**Forêt :**

Les grumes n'ont pas pu être vendues sur la parcelle 9. M. Bernard BONNOT recherche d'autres solutions.

**Conseil d'école :**

Mme Isabelle CHATAIGNER fait un point sur le dernier conseil d'école.

Les écoles de Boussières accueillent un total de 130 enfants répartis dans 2 classes à l'école maternelle et 4 classes à l'école primaire.

Une intervenante du conservatoire régional de musique vient tous les quinze jours pour donner des cours de musique aux élèves de toutes les classes.

Le directeur de l'école a sollicité la commune afin qu'une séquence d'évacuation incendie soit réalisée avant le début des vacances scolaires de Noël.

M Bernard BONNOT signale qu'il a demandé l'intervention d'un artisan pour la réparation de la grosse fuite d'eau de l'école maternelle.

Des imprimantes supplémentaires ont été commandées pour l'école primaire.

Il conviendra également de prévoir une réfection des peintures de l'école primaire.

**Règlement de bus :**

Le Maire informe la commune qu'un règlement de bus a été établi avec l'accompagnatrice du bus, Isabelle CHATAIGNER et lui même. Ce règlement devra être validé par le conseil municipal puis signé par les parents.

Un article reste à vérifier sur la responsabilité de la commune (article 8).

La commune s'est rapprochée du service juridique de la communauté d'agglomération qui n'a pas pu apporter une réponse concrète.

**APE :**

L'association des parents d'élèves de Boussières organise des olympiades le 22 juin 2013 qui se dérouleront au stade de Boussières.

L'association a sollicité la commune pour trouver des bénévoles pouvant s'occuper des différentes équipes. Il faut une quarantaine de personnes.

**Sécurisation de la Véloroute :**

Le Conseil Général va intervenir pour la pose des panneaux supplémentaires pour la sécurisation de la véloroute qui passe aux « papeteries ». La signalisation sera renforcée pour les vélos.

**Cambriolage :**

Le Maire signale que deux maisons ont été cambriolées récemment. Après renseignements pris auprès de la gendarmerie de Saint-Vit, il s'avère que des bandes organisées de cambrioleurs sévissent sur le secteur. Ils sont techniquement très pointus et procèdent à l'arrachage des fils de téléphone pour désactiver l'appel des alarmes. Le Maire invite les habitants à être vigilants quant aux mouvements suspects autour des habitations et à ne pas hésiter à informer la gendarmerie ou la mairie. Il souhaite faire une réunion publique avec les services de gendarmerie.

**Prix d'excellence pour le fleurissement :**

La commune a reçu un prix d'excellence pour son fleurissement 2012 de la part de la CAGB.

**Vœux de la municipalité :**

Les vœux de la Municipalité auront lieu le lundi 7 janvier 2013 à partir de 19H00 à la Maison des Loups.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h15**